Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20200919-2020-104-DE
Date de télétransmission : 22/09/2020
Date de réception préfecture : 22/09/2020

N° 2020-104

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE EGALITE FRATERNITE

DEPARTEMENT DE SEINE SAINT DENIS
ARRONDISSEMENT DU RAINCY
CANTON DE SEVRAN
VILLE DE VILLEPINTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE VILLEPINTE

SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2020

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 39

Par suite d'une convocation en date du 11 Septembre 2020, les membres composant le Conseil Municipal de Villepinte se sont réunis, aux Espaces "V" Roger Lefort - Salle Jacques Brel, le 19 Septembre 2020 à 9 h 00, sous la Présidence de Madame Martine VALLETON, Maire.

Sont présents : 35

Mme VALLETON, M. BEAUDEAU, Mme ADLANI (partie au point n° 2020-116 puis pouvoir à Mme VALLETON), M. MARAN (parti au point n° 2020-104 puis pouvoir à Mme VAUBAN, puis revenu au point n° 2020-117), Mme VERTÉ, M. KHUL, Mme VAUBAN, M. XOSANAVONGSA, Mme PERRON, M. JIAR, Mme LE MOIL, M. DELAMADE, Mme TROUDART, M. VALLETON, M. LLEDO, Mme TEIXEIRA, M. POURPOINT, Mme VACHER, M. FERNANDEZ, Mme SOLEIL, M. LE MOIL, Mme KHUL, M. YANG, Mme OUARET, Mme ANCHARUZ, M. GALIN, Mme YOUSSOUF, M. LAURENT, Mme RIGAL, M. KERAUDREN (parti au point n° 2020-103 puis pouvoir à Madame YOUSSOUF), Mme BEN HADJ KHALIFA, M. SCAGNI, M. FAGUIER, Mme BENHSAINE, Mme PHILIPPON-VERMOND.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absent ayant donné procuration : 4

Mme KASMI	qui a donné pouvoir à M. BEAUDEAU
M. LE NEINDRE	qui a donné pouvoir à M. POURPOINT
Mme ROLAND	qui a donné pouvoir à M. FAGUIER
M. CHIROUSE	qui a donné pouvoir à Mme PHILIPPON-VERMOND

Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20200919-2020-104-DE
Date de télétransmission : 22/09/2020
Date de réception préfecture : 22/09/2020

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal.

Mme VERTÉ est désignée pour remplir cette fonction.

OBJET : POLITIQUE DE LA VILLE – DEMARCHES QUARTIERS
Contrat de Ville Intercommunal (CVI).
Attribution des subventions aux associations dans le cadre de la programmation du Contrat de Ville Intercommunal (CVI) 2020, lors de la première commission du Fonds d'Initiatives Associatives (FIA).
Délibération n° 2020-104

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29,
Vu la Loi de programmation pour la Ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 (Loi LAMY),
Vu la Loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 1er janvier 2016 créant la Métropole du Grand Paris,
Vu le rapport ci-annexé,

Considérant que depuis 2015, les projets de moins de 3 000 € ne sont plus financés par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) dans le cadre de l'appel à projet du Contrat de Ville Intercommunal (CVI). Par conséquent, chaque ville a formalisé une demande auprès du Commissariat Général à l'Egalité des Territoires (CGET) pour répondre à ces petits porteurs de projets pour simplifier les procédures et gagner en réactivité. Villepinte percevra une enveloppe de **24 000 €** (vingt-quatre mille euros) **pour soutenir les associations dans le cadre du FIA,**

Considérant que la Commune dispose par ailleurs d'une ligne de 30 000 € en 2020, pour soutenir les actions dans le cadre du CVI dont le FIA,

Après avis de la Réunion de la Majorité Municipale du 9 septembre 2020,

Ayant entendu son Rapporteur, Madame VERTÉ,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

PAR 6 ABSTENTIONS
PAR 33 VOIX POUR

DECIDE :

Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20200919-2020-104-DE
Date de télétransmission : 22/09/2020
Date de réception préfecture : 22/09/2020

Article 1 : De valider les subventions accordées dans le cadre du Contrat de Ville Intercommunal (CVI) pour les porteurs et dans le cadre du Fonds d'Initiatives Associatives (FIA), sur les actions suivantes :

Porteurs :	Nom de l'action :	Montants accordés :
KCVO	Professeur(e)s en devenir	3 000 €
GRECEL	Infographie des derniers jeux de cartes d'une boîte d'apprentissage CP	3 000 €
DANS LA MAISON	Distribution de colis alimentaires	3 000 €
PEPITA	Biblio de rue	3 000 €
ASSOCIATION TC	Quartier mineur	1 500 €
TOTAL :		**13 500 €**

Il restera 10 500 € pour apporter une aide aux associations dans le cadre de la prochaine commission FIA.

Article 2 : De valider les subventions exceptionnelles 2020 prise sur une ligne dédiée pour les actions suivantes :

Porteurs :	Nom de l'action :	Montants accordés :
KCVO	Professeur(e)s en devenir	2 000 €
GRECEL	Infographie des derniers jeux de cartes d'une boîte d'apprentissage CP	1 500 €
PEPITA	Biblio de rue	2 000 €
DANS LA MAISON	Distribution de colis alimentaires	500 €
ASSOCIATION TC	Quartier mineur	500 €

Total : 6 500 €

Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20200919-2020-104-DE
Date de télétransmission : 22/09/2020
Date de réception préfecture : 22/09/2020

Article 3 : De donner tous pouvoirs au Maire pour signer tous actes à intervenir en vue de la bonne application de la présente.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL,

FAIT ET CLOS LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
ET ONT SIGNE LES MEMBRES PRESENTS

VILLEPINTE, le 19 Septembre 2020

Le Maire,
Conseiller Départemental de la Seine-Saint-Denis

Martine VALLETON

Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20200919-2020-104-DE
Date de télétransmission : 22/09/2020
Date de réception préfecture : 22/09/2020

DIRECTION GENERALE ADJOINTE DES SERVICES A LA POPULATION
DIRECTION POLITIQUE DE LA VILLE – DEMARCHES QUARTIERS

RAPPORT DE PRESENTATION

Relatif à la délibération n° 2020-104

Conseil Municipal du 19 Septembre 2020

RAPPORTEUR : *Madame VERTÉ*

OBJET : *VII - POLITIQUE DE LA VILLE – DEMARCHES QUARTIERS*
1 - Contrat de Ville Intercommunal (CVI).
Attribution des subventions aux associations dans le cadre de la programmation du Contrat de Ville Intercommunal (CVI) 2020, lors de la première Commission du Fonds d'Initiatives Associatives (FIA).

Depuis 2015, **les projets de moins de 3 000 €** ne sont plus financés par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) dans le cadre de l'appel à projet du Contrat de Ville Intercommunal (CVI). Par conséquent, chaque ville a formalisé une demande auprès du Commissariat Général à l'Egalité des Territoires (CGET) pour répondre à ces petits porteurs de projets pour simplifier les procédures et gagner en réactivité. Villepinte percevra une enveloppe de **24 000 €** (vingt-quatre mille euros) **pour soutenir les associations dans le cadre du FIA.**

1. Résultat de la première Commission d'attribution de subventions du Fonds d'Initiatives Associatives (FIA) :

La première commission FIA s'est tenue le 23 juin 2020 en visioconférence pour tenir compte des mesures de protection contre le Covid-19. Lors de cette commission, cinq associations ont présenté leur projet et cinq projets ont été retenus. La commission propose d'allouer 13 500 € à ces cinq associations, répartis comme suit :

Porteurs :	Nom de l'action :	Montants accordés :
KCVO	Professeur(e)s en devenir	3 000 €
GRECEL	Infographie des derniers jeux de cartes d'une boîte d'apprentissage CP	3 000 €

Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20200919-2020-104-DE
Date de télétransmission : 22/09/2020
Date de réception préfecture : 22/09/2020

DANS LA MAISON	Distribution de colis alimentaires	3 000 €
PEPITA	Biblio de rue	3 000 €
ASSOCIATION TC	Quartier mineur	1 500 €
TOTAL :		**13 500 €**

Il restera 10 500 € pour apporter une aide aux associations dans le cadre de la prochaine commission FIA.

2. Attribution exceptionnelle dans le cadre de la Politique de la Ville

La Commune dispose d'une ligne de 30 000 € en 2020 pour soutenir les actions dans le cadre de la programmation CVI dont le Fonds d'Initiative aux Associations.

Il est donc proposé de cofinancer les actions suivantes :

Porteurs :	**Nom de l'action :**	**Montants accordés :**
KCVO	Professeur(e)s en devenir	2 000 €
GRECEL	Infographie des derniers jeux de cartes d'une boîte d'apprentissage CP	1 500 €
PEPITA	Biblio de rue	2 000 €
DANS LA MAISON	Distribution de colis alimentaires	500 €
ASSOCIATION TC	Quartier mineur	500 €

Total : 6 500 €

CONCLUSION

Il est donc demandé à l'Assemblée Délibérante de valider les subventions accordées dans le cadre de la première commission FIA 2020 et les subventions exceptionnelles de la Politique de la Ville.

Avis de la Réunion de la Majorité Municipale du 9 septembre 2020.